



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE  
TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUES SUR 30 TILLEULS REMARQUABLES  
A HIRTZBACH - SEME ET DERNIERE TRANCHE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :** M. TRIMAILLE

**EXCUSES :**

M. BIHL, Mmes GROFF, JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-6-3 du 17 mars 2017, relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 30 juin 2017,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer une subvention de 4 008 € à la Commune de HIRTZBACH pour des travaux d'entretien sur 30 tilleuls remarquables, classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables,
- précise que la subvention fera l'objet d'un versement unique. La dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C733 au chapitre 65, Fonction 738, nature 65734.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité